

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2298

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard,  
M. Gonzalez, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Renault,  
M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	64 616 004
Livre et industries culturelles	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	64 616 004
<b>SOLDE</b>	-64 616 004	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que notre pays connaît sa plus grave crise budgétaire depuis plusieurs décennies, des mesures de réduction de la dépense publique s'imposent à la représentation nationale. L'une de ces mesures pourrait consister en la réduction d'une partie du montant des aides à la presse.

La presse écrite est largement en crise : selon les chiffres du Ministère de la Culture, datant de 2023, le nombre de titres de quotidien d'information générale et politique nationaux locaux est passé de 203 titres en 1946 à 60 titres en 2022.

Entre 2012 et 2022, le tirage total moyen est passé de 1.6 million à 589 000 pour la presse nationale et de 5.6 à 3.3 millions pour la presse régionale, soit une diminution, respectivement, de 63 % et 41 %. Le tirage des titres gratuits s'effondre, sur la même période, de 81 %.

Au cours de la dernière décennie, la valeur ajoutée de la presse écrite a reculé de 31 % tandis que les dépenses des ménages français pour la presse ont été divisés par deux sur la période.

Malgré ces déboires économiques et la désaffection grandissante des Français à l'égard de la presse écrite, supplantée par la diffusion numérique des quotidiens, le secteur parvient à se maintenir à flot grâce au soutien fort de l'État, par l'intermédiaire d'aides directes. Ces aides à la presse s'élèvent, en PLF 2025, à 194 888 133 d'euros en AE et 193 848 013 d'euros en CP.

Quasiment 200 millions d'euros de perfusion publique par an, cela fait beaucoup, surtout lorsque les finances du pays sont dans un état aussi dramatique. Nous proposons simplement de faire contribuer le secteur de la presse à l'effort national de redressement des comptes publics.

Le PLF 2025 ne prévoit qu'une réduction d'1 % des crédits en AE et CP, ce qui n'est pas un effort suffisant. Le secteur de la presse doit participer encore davantage à l'effort budgétaire.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 64 616 004 euros pour l'action n°02 : "Aides à la presse" du programme n°180 : "Presse et médias".